ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SMERIF.

ANNOHUE JUDICIAIRE. Vente de Propriétés Améliorées de Valeur du Deuxième District,

Conques comme les Nos 2418 et 2420 rue Oridans (Cottage double), et Nos 2421 et 2423 rue 8t-Pierre (Cottage double), et Nos 2413 et 2415 rns St-Pierre (Cottage simple of Han-

gar). 1. E. Rabouin ve Paul Broyard.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA DUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paro-see d'Orléens,...No 58, 141,...En verta d'un wit de saisie et vente à moi adressé par l'Honovable Oeur Civile de District pour la pareisse d'Orléens, dans l'affaire ci-dessus intitulés, je procédera à la vente à l'enchère publique, a 18 Beures des Encanteurs, Nes 840 rus Comurs, entre les 1ues Carondelet et Baroure canale Premier District de cetteville, le 151 DI, 23 février 1899, à midi, de la primirié d'apprès décrite, à sèveix:

Cinq cortains lots de terra, situés dans le Deux emo District de cette ville, dans l'ilet No Deux me District de o'tte ville, dans l'ilet No 310 biné par les mes Orléans, St-Pierre, Rou-e' ave et Tenti. Les dits lots sent designés par les Nos Ciaq. Six, Quinne, Saise et Dix Sept. Le let No Cinq misurant vingtes et le dix pences cinq lignes de face à la rue Orléans sur une prefendent, entre lignes pauléte, de cinquante-sept pieds trois pences et trois gnes et demie. Le lot No Six mesu rant traite pieds de face à la rue Orléans aur une prefendent de cinquante-sept pieds treis pouces et trois lignes et demie, entre lignes paralètes. Les lots Nos Quinze et Dix-sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue St Pierre aur une profendent de sinquante-sept jieds treis pouces et trois lignes et demie, entre lignes paralètes. Les lots Nos Quinze et Dix-sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue St Pierre aur une profendent de sinquante-sept jieds treis pouces et trois lignes et demie, est demie, est de la contraction de sinquante-sept jieds treis pouces et treis lignes et demie est demie, est de la contraction de sinquante-sept jieds treis pouces et treis lignes et demie est demie, est de la contraction de sinquante-sept jieds treis pouces et treis lignes et demie est demie, est de la contraction de la con St Pievre aur une profondeur de sinquantesept dicks treis pouces et treis lignes et demie,
autre lignes paralièles. Le lot Ne Seise meurant vingt-sept pieds dix pouces et cinq
lignes de face à la rue St Pierra sur ene profondeur da cinquante-sept pieds treis pouces
et vois lignes et demie, entre lignes parallèles.
Ensemble avec tentes les bâtieses et amélierat ons qui se irouventeur lesdits lots de terre
et tons les droits, voies et privilèges la desens
y appartenant ou de quelque façon en dépendant,

y appartenant ou de quelque façch en dépendant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur nommant en plus et mu-dessus du montant de sem enchère, le paiement du biliet tiré et couscrit par le défendent, Paul Brovard, à son propre ordre et par lui endes-é pour la somme de trois cente dollars, daté le 27 mars 1893, et payable six ans après sa date avec intérêt au taux de huit pour cent fipar an date jusqu'an paiement et paraphé Ne Varietur pour identification avec un acte d'hypothèque, et lien de vendeur, paré pardevant Jules F. Mounier, netaire, le 27 janvier 1893, (enregistré dans le Bureau des Hypothèques dans le livre 490, fel. 189.)
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
John St-Paul, avocat pour le pl-ignant. John St-Paul, avocat pour le plaignant. 21 jan-21 27-fev 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une propriété de valeur

dans le Troisième District-Peter Johnson vs Joseph N. Wolfson COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parcisse d'Oriéana.—No 58.127—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Osur Civile de District pour la Parcisse d'Oriéana, dans l'affaire oi deasus intitulés, je procéderai à la vante à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Barcane, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 23 février 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriété ci-après décrite, à savoir—

Neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent es quelque sorte, altués dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Washington (maintenant avenue 8t Roch). Bepagne, St Jean Baptiste (maintenant Rebertson, et Nord Claiborne, désignés par les Nos 19 et 20, d'après le plan de L. Bougère, voyer, en date du 3 novembre 1835, et annexé à un acte pardevant Théodore Seghers, netaire, en date du 5 décembre 1835, et par les Nos 23 et 24 et 5, 6, 7, 17 et 18 aur le plan de J. Purcy en date du 18 8 aur le plan de J. Purcy en date du 18 1843 et déposé dans le bureau de A. J. li'er, notaire, conformément auxquels plans lesdits lots mesurent comme suit: dita plans lesdits lots meaurent com Lots 19 et 20 mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue Espagne par cent sinq pieds de profonde r entre lignes paral-lèles, mesure américaine. Lots 23 et 24 meaurent chacun trente pieds de fice à la rue Nord Robeitson par cent vingt-huit pieds de prefondeur, entre lignee parallèles.

parallèles.

Lots 5. 6 et 7 meaurent chacun trentedeux pieds aur l'avenue St Roch.

Lots 5 et 6 meaurent cent trente-cinq pieds
de profondeur. et le lot No 7 mesure cent
cinq pieds de profondeur.

Et les lots Noe 17 et 18 meeurent chacun
trente-deux pieds de face à la rue Espagne
par cent trente-cinq pieds de profondeur.

Saiei dans l'affaire of-dessus.
Conditions—Comptant sur les lier.

Saisi dans i affaire or dessus.

Conditions—Comptant sur les lieur.

FRANK MARQUEZ.

Sherif Civil de la paroisse d'Orlésus.

Frank B. Thomas, avocat pour le plaignant.

21 janv—21 27—fév 3 10 17 23

VENTE PAR LE CONSTABLE.

. James H. Maloney vs Mme B. McFeely et son mari B. McFeely pour autoriser of assister elle et B. Mo Feely.

CUATRIEME COUR DE CITE DE LA
Neuvelle Oriéans —No 19,760, 19,761,
19,62 et 19,870—En vertu d'un writ de fieri
facias, à moi adressé par l'Honorable R. H.
Dewning, juge de la Quatrième Cour de Cité
de la Nouvelle-Oriéans, dans l'affaire cidèssus intitulée et numérotée, je procèderai
à la vente aux enchères publiques, à la
perte de la Maison Cour No 349 rue Caroudelet éans le premier district de cette ville, le
LUNDI, 30 janvier 1899, à 11 heures A. M.,
de la propriété et après décrite, à asvoir:
Tous lea droits, titres et intérête de Muse R. de la proprièté ci après décrite, à savoir:

Tous les droite, titres et intérête de Mme BFeely et B. Feely son mari, à aider, autoriser
et assister sa dite femme et B. McFeely en et
dans le procès suuvant, numéroté et intitulé,
B. McFeely va James H. Maioney et ala., No
57,925 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans; Divisien "A".

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et
intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans
mon bureau.

Initialee, daprés l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Cenditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY.

Constable de la Quatrième Cour de Cité.

Robert J. Maloney, avocat pour le planguant.
21 jan—21 25 30

Henry Block Co. Ltd. vs Mme L. Deris et L. Deris, son mari.

et L. Deris, son mari.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orlèans—No 31,981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt, No 728 rue Bienville, eafre les rues Royale et Bourbon. dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI. le 30me jour de janvier 1899, à 11 heures A. M... de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot d'épie riese, etc.

Saisi dans l'affaire oi-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.

LEON MARTINY Coustable de la Deuxième Cour de Cité. 21 jany—21 27 30

John U. Spang'er vs Joseph L. Jene-

vien et ale.

UATRIEME COUR DE CITE de la Nouqu' velle-Orléans.— No 19,969. En vertu
d' un writ de fieri facias à moi adressé par
Heu. E. H. Dewning. juge de la Quarrième
Cour de Cité de la Nile-Orléans, et avec le consect ment des parties intéressées dan l'affaire
ci-desses intitulée et numérotée, le
procéderai à la vente aux enchères publi
ques, sur les lieux, coin des rues Douans et
Marais, dans le Deuxième District de cette
ville. le LUNDI 23 janvier 1899, à 11
heures A. M. précises de la propriété ci-des
sous décrite à savoir:
Le contenu d'un café et restaurant, altaé au
cofu des rues Douane et Marais.

Fournitures de bar, luqueurs, mireir, boite
à bière, réfrigéra'eur, fourneaux en brique et
en fer, verrerse, etc.

fer, verreire, etc. Saisi dans l'affaire ci desens numérotés el

intitute, d'après l'inventaire enregistré Constable de la Quatrième Cour de Cité. ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHEBIF

ANNONOR JUDICIAIRE. Vente de Meubles de Maison et de Plantes, etc. Mme M. E. Braunghn vs Mme Eliza

COUR CIVILE DE DISTRICT pout la parciace d'Oricans. No 56,961—En vectu d'un writ² de fieri facias à moi adreacé par l'Homerable Cour Civile de District pour la parciace d'Oricana, dans l'affaire ci-desuas intitulés, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMBDI, 21 janvier 1899, à 10 heures 30 A. M. de la prepriété ci-après décrite, à sa veir—

Schultz.

A mea entrepôt, rae Ste Anne, entre les raes Royale et Chartres, Un lot de meubles assortis mobiliers, di-rers, etc., aussi des plantes etc. d'après l'in-rentaire.

rentaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkespield et Hart et Percy S. Benediet,
avocats pour le plaignant.

10 jaev—16 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Quatrième District.

Connue commme le No 428 rue Première, entre les rues Roussean at Layée.

Jacob L. Weil vs Mme Theresa O'Mars.

COUR CIVILE DE DISTRICT peur la paroisse d'Orléans—No 55, 232.—En vertu d'un writ de saisle et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire di-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'emohère publique, à la Bourse des Encanteurs No 640 rue Commune, entre les rues Carendelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 9 février 1899, à midi, de la propriété di-après deorite, à savoir:

Un certain lot de cerre, encemble ave. toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, aitué dans le Quatrième Diatrict de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fremière, Deuxième Ronsseau et Levée; ledit lot est désigné par le No 13 sur un plan fait par J. H. Dakan, en da'e du 15 novembre 1842 et déposé dans le bursau de L. R. Kenny, anciem notaire, et mesure conformément au dit plan tronte pésés de face à la rue Première par une profondeur de cent vingt pieds entre lignee parailèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Jacob L. Weil vs Mme Theresa O'Mara. ntre lignes parallèles. Baisi dans l'affaire di-desus.

Conditions—Comptant sur les l'erx.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Shifit & Madison; Saunders & Miller, av. Stifft & Madison; Saunders ats pour le plaignant. 7 jan - 7 13 20 27 -- fev 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE Vente de propriété de va-

leur amélierée dans le Premier District.

rue Julie, entre Remparts et Bassin.

S. Mendelsohn vs Peter Biaise. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orieans, No 57,088.- En vertu d'un writ de saisse et venté à mot adressé par l'Hon Cour Civi'e de District pour la paroisse d'Orieans, dans l'affaire ci-dessus intitulés, je procéderais la vente à l'eschère publique, à la Bourse des Encanteurs. No 840 rus Commans, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 23 février 1899, à midi, de la propriété ci après décrits, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tou-tes les bâtisses et améliorátions qui s'y trou-vent et tous les droits, veies, privilèges ser-vitudes et dépendances qui y appartien-nent ou y étant sous la dépendance de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les races Julie, Girod, Remparts et Bassin, désigné comme lot No 124 sur un plan dressé par William Thornton Thompson, le 6 janvier 1843, et déposé comme Thompson, le 6 janvier 1843, et déposé comme plan No 44 dans le livre de plans de Joseph B. Marks, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-six pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de soixante dix-huit pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et quatre-vingt sept pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Bassin, mesure américaine.

Bure américaine.
Saisis dans l'afaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Oriéans.
W 8 Benedict, avocat pour le plaignant.
20 janv—20 27 —fév 3 10 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme Susau M. McEvey venve de John J. McRvey, individuellement et comme tutrice naturelle va Joseph H. McEvey et Thomas J. McEvey. M. McEvoy et Thomas J. McEvoy.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Ne 54,222—Division C
—Avis est par le présent donné aux oréanelers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduirs, dans les
dix jours qui suivrent la présente netification,
les raisons (s'ills en ont) pour lesquelles le
compte final présenté par les liquidatours
de cette affaire, ne serait pas appreuré et hcmologué et les 1992 distribués 70mfurmément
audit semple.
Par ordre de la Cene.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN
19 jan-19 23 28 Greffie i. Hernskeim vs Independent Cotton

Oil Company, Limited. Ciour Civile De District pour la Pa-roisse d'Oriéan.—No 48.974—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui sulvront la présente netification les raisons (s'ilsen ont) our lesquelles le compte présenté par Emanuel Steinhardt, receveur dans cetta affaire, de ses recettes et ébours pour le mo a de décembre 1898, ne serait pas approuvé et homelogué et les fonds distribués confor-mément au dit compte. Paul LO-GUERIN. Graffier.

PAUL O GURRIN, Greffier, Dinkelspiel et Hart avocata. 19 jan-19 23 28

Met: opolitan Bank versus New Or-Orienns Brewing Association. Oricans Brewing Association.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Oricans—No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux oréanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront le présente notification, les raisons (s'ilsen enti pour lesquelles le compte présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire des recettes et débours pour le mois de décembre 1898 ne serait pas approuvé et homelegué et les feuds distribués conformément au dit compte.

PAUL O. GUERIN. D'nkelsviel & Hart, avecats. 19jan—19 23 28

Succession de Louis Lethiegue. Succession de Louis Lethiegue.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA
parciase d'Orléans-No 58.254-Division
A-Attendu que Mme Vve Louis Lethiegue
a présenté une pétition à la cour à l'effet
d'obtenir des lettres d'administration dans
la succession de feu Louis Lethiegue,
décédé intestat, avis est par le
présent donné à tous ceux que cola
ceut concerner d'avoix à déduire, dans les
dix jours, les raisons pour lesquelles il ne
serait pas fait droit à ladite pétition.
Par extre de la Cour.
PAUL O. GUERIN
F. D. Chrétien avocat.

Gréfier.

F. D. Chrétien avecat. 18 janv—18 22 27

NOUVEL HOTEL ST-CHARLES

Heins Turques, Russes et Simpses, ouverts jour et mit. Jours pour les étames : Lundis, Moreredis et Vendredis, de S. A. M. a'l P. M. Chirepedistas et musicures expérimentés, A. B. BLAKELF & CIR.,

OUR CIVILE DE DISTRIOT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,897—Dreision C.—Avis est par le présent donné seux créannisses de cette affaire et à teutes sur tes personnes intéressées d'avoir à désuire dans les dir jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ent) peur lesquelles le compte final présenté par Henry Lochte, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Conr.

21 jan—21 25 30

Greffier.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Venve B. Berger versus ees eréanciers.

Ciora.

Ciou de Civille de Distraict pour la parciasse d'Oriéans—No 56, 25) — Division E — Avis est par le prisent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Morris Berger syndic dé finitif des créanciers de veuve B. Berger, insolvable dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuée sonformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

Par ordre de la Ceur.
PAUL O. GUBRIN,
17 anv-17 21 26 Greffer.

Buccession de Veuve J. P. Monta gnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT peur la paroisse d'Orléans—Ne 57,406—Division D
—Avis est par le présent donné aux oréanciers de cette succession et à toutes
autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront le
présente netification, les raisons (s'ils en ent)
pour lesquelles le compte présenté par Heary
J. Montagnet, exécuteur testamentaire duosite
succession, ne servit Les annenué at hesuccession, ne serait pas approuvé et he-mologué et les fonds distribués conformément en dit compte. Par erdre de la Conr.

PAUL O. GUERIN, | Grefier 12 jan-12 16 21

PROCLAMATION.

AU PUBLIC DE LA NILE-ORLEANS:

Le conseil par un vote unanime a pesse une ordonnance pourvoyant au (sewerage) à l'irrigation et à l'amélioration du système des water works de la Nouvelle Oréans. Le plan a été bien considéré et l'aveair de notre ville dépend de sa mise en exécution.

De façon à se projurer les meyens de mettre ce plan en exécution, il sera dempaés au public de voter l'imposition d'une tane de 2 1/2 mille. La date de Pétection a été fixée pour le PREMIER JEUDI DE PEVRIER. Les contribuables de la Nouvelle-Orléans devrent décider ce jour là si notre ville doit rester dermants, stationnaire, une prole aux maladies épidémiques, ou bien en se procurant ces améliorations nécessaires, se garantir contre le retour de la fêvre iaune et de la fivre 'ypholde et mercher vers la place qu'elle doit comper parmi les villes américaines, en raison de sa lecalité et de ses avantages naturels.

Boston, New York, Philade ph le, Norfelk Memphis et d'autres villes de ce pays ont été ravagées dans le nassé par la fièvre jaune. Tontes ont trouvé l'immunité dans le sewerage, drainage et ces fourniesant de l'eau de façon suffisante. La ville de Buence Ayres, la métrepole de la République Argentine, visitée annuellement par la fêvre jaune, en est maintenant débarassée, et est devenue une localité saine, depuis l'établissement du sewerage et du drainage. La Nouvelle Oriéans ne peut AU PUBLIC DE LA NLLE-ORLEANS:

tenant débarassée, et est devenue une localité saine, depuis l'établissement du sewerage et du drainage. La Nouvelle Oriéans ne peut pas supporter une autre appartition de la flévre. Les épidémies légères des deux dernières années ont paralysé son commerce. Devonsnous permettre son retour? Nous avons le remêde dans nes mains. C'est un remêde certain. Devons neus le jeter an loin? Si neus vetens cette taxe, elle sera légère pour le public, s'étendant sur une période de trante ann, et oeux qui viendront après nous et jeuirert des avantages qu'elle apporters en porteront une partie du fardeso.

Si la Nouvelle-Oriéans ob lent ces améliora lions nécessaires, les propriétés augmenterunt

Si la Nouvelle-Oriéana ob ient ose améliora-tions nécessaires, les propriétés asgmenterent immédiatement de valeur et rendront aux contribuables quatre fois ce qu'il aura dé-boursé. Notre population, noire commerce, nos propriétés assessées augmenteront, et mos taxes deviendront moins grandes tous les aus à mesure que la prespérité augmentere. L'état sanitaire de notre ville sera amélisiré et la mortalité décroissera. Ceci est l'instoire de toute ville pessédant le drainage, le sewer-rage et un bon système de Waterwurks. Le p'lan soumis donne un égal avantage à toutes les parties de la ville. Il ajoute du con-fort et de la cemmodité aux locataires. Il bé-néficie d'une façon spéciale les petits pro prié-

néficie d'une façon spéciale les petits pro pri nencia di una inqui speciale les pattes più yito sires, en ceci, que la taxe payée pour le sewerage sera moine que la moitie du montant

payé actuellement tous les ans aux compa-guies sanitaires pour le nettoyage des voutes, car le sewerage et l'eau employé dans lesewer-age seront fournis gratuitement.

Les propriétaires plus importants seront im-médiatement bénéficié par l'augmentation en vaisur de leurs propriétés.

Ces amáliorations améneront des capitanx nouveaux à la Nouvelle Orléans, notre popu-lation augmenters, et les maisons maintenant vacantes pour manque de locataires seront és-cupées. Si les votants approuvent le plan, les hommes de peine, les travailleurs de noire ville trouveront de l'emploi pendant des an-nées, ce qui garantira leure familles de la né-cessité.

rantaine. Nous pouvons empêcher tout cela par le sewerage, le drainage est un système améliore d'esporvaionnement de su Dautres ville artes de notre ville deviendrait un ansei grand pert d'importation et le point principal pour la distribution du vaste sud-ouest. Quelques unes de nous pendant les deux dernières année: le résultat de la panique de la fièvre et de la qua rantaine. Nous pouvons empêcher tout cela par le sewerage, le drainage est un système améliore d'approvisionnement d'esu. Dautres villes ent essayé et ont réussi. Devons nous faire l'effort ou simplement neus soumettre à la décadence de notre ville! Nous ne peuvons pas proprement paver et améliorer la Nouvelle-Oriéans avant l'accomplissement du saton dans les conditions de l'approvisionnement de l'esu.

Cette élection est notre dernier et seul es

l'eau.

Ceste élection est notre dernier et seul espoir d'ebtenir les fonds n'e-sasires car la
constitution] et les iois prohibent d'autres

constitution et les iois prohibent d'autres meyens de secours.

Que le sentiment publie de notre peuple se manifeste dans un suprême effort pour bannir loiu de nous ce redoutable ennemi de nos vies et de nos propriétés.

L'heure de l'hésitation est passée le moment-de l'astion est venu. Que tous ceux qui ont un intérêt dans cette communauté ne perdent pas de temps à venir s'enregistrer afs d'être qualifiés à voter à la prochaine élection, et que les femmes de notre ville qui ne manquent jamais de patriotieme et de sen iment public usent de leur infinence et leur vote à la réussite d'un projet dans lequel sont engagés nos site d'un proiet une.

plus chere intérêts à tous.

W. C. FLOWER,

Mair

MAGASIN DU BON MARCHE D 313 Rue Boyale, ADRIEN BRUNET, HORLOGER, BIJOUTIEB

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfevrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions. Grande variété de Cannes et I Ombrelies à pomme d'or et d'ar-

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans. Venes visiter et veus rendre cemte par veus même du bas prix de mes marchandises, deut je défie toute con-

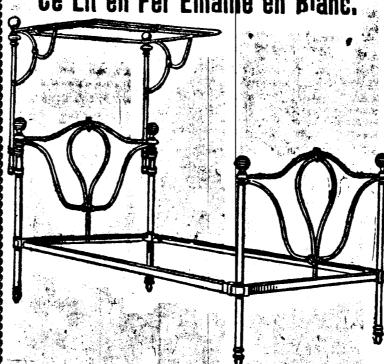
14 de 98-1 an HUILE D'OLIVE FRANÇAISE

(IMPORTÉE), lée en paniers de 1 dousair de 2 dousaines demi litres. J. B. et A. Artaud, Frèies, MARSEILLE.

Pour Echantillons et Prix, s'adresser à W. A. GORDON, AGENT POUR LE SUD. 500 Rue des Magasins.

18 déc-1 as

Ce Lit en Fer Emaillé en Blanc.



\$5.00 Simple ou double grandeur \$5.00 §

UN GRAND NOMBRE DE SHOOT-THE-CHUTES, TRICYCLES ET W. G. TEBAULT,

Le magasin de MEUBLES à meilleur marché dans le Sud. 217 A 223 RUE ROYALE.

Téléphonez-nous....

La Cumberland Telephone & Telegraph Co Et donnez-nous votre ordre pour un Téléphone: Chaque résidence devrait en avoir un. Aucune maison de commerce

ne doit s'en passer. Tout est métallique, avec installation comportant la téléphonie à longue distance. LISEZ LES TAUX:

RÉSIDENCE.

Par Mois

Quatre personnes sur la même ligne,
chacune.

S.50

Deux personnes sur la même ligne,
chacune.

S.50

Ligne directe.
A n'importe quel endroit de la ville de la
Nouvelle-Orléans, du côté garche du Misains
elippi, sur eu contigue à nos routes de poteaux.

POUR LE COMMERCE.

Quatre personnes sur la même ligne,
chacune.

Trois personnes sur la même ligne,
chacune.

Deux personnes sur la même ligne,
chacune.

Ligne directe.
Service limité (limité à 60 appels,
3 aous peur chaque appel apéeial)

Par Mois

POUR LE COMMERCE.

Quatre personnes sur la même ligne,
chadene.

Trois personnes sur la même ligne,
chadene.

\$4.50

en avance.
Pensez y bien, calcules les prix et censidérez les grands avantages que vous obtiendres d'un téléubone chez vous ou à votre maison d'affaires et DONNEZ-NOUS VOTRE ORDRE PAR TELÉPHONE OU A NOTRE BUREAU.

Cumberland Telephone and Telegraph Company, CARONDELET ET POYDRAS.

MACASIAL ASSIAL MAGASIN AGRANDI! D'AUTRES MARCHANDISES!!

LE MEILLEUR CHOIX !!! En Montres, Pendules, Diamants et autres Pierres Précieuces, Bijoux des derniers dessins, Argent Massif et Objete en Piaqué d'innombrables dessins, Verre tailié, Cannes et Ombrelles avec manches en or, Portemonnaies, Lunettes en or, Statuss, Porteplumes, Crayons et Plumes en or et argent, etc. Montres, Pendules, Bijoux et Argenterie réparés, et argenterie et dorure faites avec soin

----CHEZ Frantz Bros. & Co., BIJOUTIERS, &

No 129 RUE BOURBON, PRES CANAL. Les ordres de la Campagne seront promptement exécutés. **\$**

QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

Peau qui nous est fournie par la nature et la seule (que nous devrions boire

devraient nous faire servir phes eux et à leurs bureaux de la famence cau des Sources d'Abita. Elle est pure, douce et agréable au palais et cans contredit profitable à la santé Nous la délivrons à un prix qui justifie son usage exclusif.

Souscrivez-y et jouissez d'une bonne santé.....

Prix 8 Sous par Gailon. Service au haut de la ville-Lundi, Mercredi et Vendredi. Service au bas de la ville-Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO

609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

OUR OIVILE DE DISTRICT pour la pa reisses d'Oriéane—No 58,284—Division C—Attendu que Mine Uranie Walker, vouve de feu John L. Newman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la accossaion de feu John L. Newman, décôdé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raivess pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Ceur.

PAUL O. GUËRIN.

C'invalle avont de la succession.

Graffier
Henry Chiapella, avocat de la succession.
17 ianv-17 21 26

Succession de John Storch, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orlèane. No 58 296—División C
— Attendu que Frack Zengel, administrateur
pub le a présenté une pétitien à la
Cour à l'effet d'obtenir des lettres
d'administration dans la succession de
feu John Storch, décédée intestat, avis est
par le présent donné à tous seax que cela
peut concerner d'avoir à déduire dans les
dix jours, les raisons peur lesquelles is ne
serait pas fait dreit à la dite pétition.
Par erdre de la Cour.
PAUL O. GUREIN.

Par erdre de la Cour.
PAUL, O. GUERIN,
18 jan-18 22 27 Greffer,

Succession de Edward IE. Woniger et

femme.

OUR CIVILE DE DISTRICTPOUR LA
Derolese d'Orléans—Ne 57,629 Division
B—A tendu que Mme veuve John E. Ford,
agent, a présenté une pétition à la cour à
l'affet d'obtenir des lettres d'administration
dans le succession de feus Edward E. Woniger et femme décédés intestats; avis est par
le présent denné à tous ceux que cela peut
cencorber d'avoir à déduire, dans 'les dix
leura, les raisons pour lequelles il ne serait
ces fait étoit à la dite pétition.

Par crédre de la Oser.

PAUL O. GUERIN.
13 inn—13 17 22

Grafter.

Succession de Gardanne Camanave. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parojase d'Orléans—No 12,684—Division A
— Attendu que Henry A. Caseanave a présoute une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir
des lottres d'administration dans la succession
de f. u Gardanne Cassanava, décèdé intestar;
avis est par le présent denné à tous coux que
cola pent concerner d'aveir à déduire dans les
dix fours, les raisons pour lesquelles il ne
persit pas fait droit à la dite pétition.
Par erdre de la Cenv.
PAUL O. GUERIN,

19 janv-13 17 22 PAUL O. GURRIN,

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Plus de \$70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis. Portes payées pour l'incendie de Chicago....... Pertes payées pour l'incendie de Boston. Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les re à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à auoun autre burequ, ainsi que

e font les compagnies locales. CLARENCE P. LOW. esrétaire-Résident. 2nov-lan J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire

la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nouveau No 322, vieux No 68 rue Reyale.

NOUVELLE-ORLÉANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;

JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU: RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. D. A. Chaffraix. M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J P. Baldwin, Hy. C. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie, A. Xiques, U. Koen et U. Maringni.

DE LA

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS.

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION SPECIALE DU DIMÂNCHE

DERNIERES **NOUVELLES LOCALES**

ETRANGERES

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

-DE LA-PRESSE ASSOCIÉE

Dépêches Spéciales.